

déplorable évènement. Comment la meule de foin avait-elle pris feu ? C'est ce que personne ne savait.

Georges, qui avait fait la meule, était assez disposé à croire que le foin n'était pas suffisamment sec et qu'il s'était ainsi échauffé. Il s'en prenait à sa négligence ; mais son père déclara qu'il avait vu, senti et touché le foin quand il le mettait en meule, et qu'on n'avait jamais apporté à la ferme de foin en meilleur état. Il ne fallait rien moins que cela pour mettre en repos la conscience du pauvre garçon, et il fut complètement rassuré par sa bonne sœur l'atty, qui lui montra un seau plein de cendres qu'on avait oublié près de l'endroit où était la meule. La servante, qui était une honnête fille, quoique peu soigneuse, avoua qu'elle se rappelait avoir laissé par hasard, la veille au soir, le seau à cette place dangereuse. En traversant la cour avec les cendres, elle avait entendu son fiancé qui sillait dans le chemin. Pressée de le rejoindre, elle avait mis le seau à terre, couru à la rencontre de son prétendu, et enfin oublié les cendres. Elle ne pouvait rien dire pour sa défense, si ce n'est qu'elle ne croyait pas qu'il y eût encore du feu dans le vase.

Le brave fermier lui pardonna sa négligence, en lui disant qu'il voyait assez combien elle se la reprochait. La bonté de son maître excita plus vivement encore son repentir ; elle sanglotait comme si son cœur eût voulu se briser, et tout ce qu'on put faire pour la calmer fut de la laisser travailler aussi assidument que possible dans l'intérêt de la famille.

Le temps ne se passa pas en vaines lamentations : il fallait de l'argent comptant pour rebâtir la maison et les granges ; James vendit à un mercier de Montmouth toutes les marchandises qu'il avait sauvées de l'incendie et apporta à son père le produit de la vente.

« Mon père, lui dit-il, vous m'avez donné cet argent alors que vous pouviez le faire sans vous gêner ; maintenant, vous en avez besoin, et je puis m'en passer. J'entrerai comme commis dans quelque bonne maison de Montmouth. J'avancerai peu à peu et je ferai mon chemin. Il serait étrange que je ne réussisse pas avec l'éducation que vous m'avez donnée. »

M. Frankland, en recevant l'argent de son fils, versa des larmes de joie.

« N'est-il pas singulier, dit-il, que je ressente du plaisir en un pareil moment ? Oui, c'est une bénédiction du ciel d'avoir de bons enfants. Arrive que pourra ; tant que nous serons prêts à nous secourir les uns les autres de cette manière, nous ne serons jamais malheureux.... Maintenant, continua l'actif vieillard, ne songeons plus qu'à rebâtir notre maison. Frank, donne-moi mon chapeau. Je souffre de mon rhumatisme dans ce maudit bras ; j'ai pris froid la nuit de l'incendie. Allons, le travail me fera du bien ; pas de paresse. Je serais honteux de rester à rien faire, quand je vois autour de moi de si braves jeunes gens. »

Le père et les enfants se mirent au travail avec ardeur. Bientôt un homme à cheval, d'assez mauvaise mine, vint à eux. Il s'informa si leur nom n'était pas Frankland, et leur remit à chacun un papier dans la main. C'était la copie d'une sommation d'avoir à quitter la ferme avant le 1er septembre prochain, ou à payer un double fermage.

« C'est sans doute une méprise, monsieur, dit avec douceur le vieux Frankland.

— Il n'y a pas de méprise, répliqua l'étranger. La sommation est en bonne et due forme. Elle est fondée en droit : j'ai vu moi-même votre bail il y a quelques jours. Il est expiré du mois de mai dernier, et vous en avez joui, contrairement à la loi et à la justice, pendant onze mois, puisque nous sommes en avril.

— Mon père n'a jamais rien fait dans sa vie de contraire à la loi et à la justice, interrompit Frank, dont les yeux étincelaient d'indignation.

— Doucement, Frank, dit le fermier, en mettant sa main sur l'épaule de son fils, doucement, mon cher garçon ; laisse

moi m'expliquer tranquillement avec monsieur. Je vous le répète, monsieur, il y a dans tout ceci un malentendu. Il est vrai que mon bail expirait au mois de mai dernier ; mais j'avais la promesse d'un renouvellement de mon bon maître.

— Je n'ai connaissance de rien de semblable, monsieur, répondit l'étranger en parcourant les feuillets de son agenda. Je ne connais pas la personne que vous appelez votre bon maître : ce n'est point une manière suffisante de désigner un homme aux yeux de la loi. Mais, si vous référez au propriétaire ou bailleur primitif, François Folingsby, de Folingsby-place, comté de Montmouth, je dois vous informer qu'il est mort à Bath le 17 courant....

— Mort ! mon pauvre maître est mort ! Ah ! quel malheur !

— Et son neveu, Philippe Folingsby, est entré en possession de ses biens comme héritier direct, continua l'étranger, toujours sur le même ton ; et j'agis en son nom, ayant reçu pouvoir de procureur à cette fin.

— Mais, monsieur, je suis sûr que M. Philippe Folingsby ne connaît pas la promesse de renouvellement que m'a donnée son oncle.

— Les promesses verbales, vous le savez, ne sont rien, monsieur ; autant en emporte le vent, s'il n'y a pas de témoins. Et si elles ont été faites à titre gratuit par le décédé, elles n'obligent d'aucune façon, en droit et en équité, le survivant ou l'héritier. Si la promesse avait été écrite sur papier timbré, alors elle aurait quelque valeur.

— Elle n'a pas été écrite, je l'avoue, monsieur, dit Frankland ; mais je pensais que la parole de mon maître valait bien sa signature, et j'ai eu sa parole.

— Oui, s'écria Frank ; je m'en souviens ; j'étais là quand vous lui dites la même chose qu'à monsieur, et il vous répondit : « Vous aurez ma promesse par écrit. De telles précautions ne sont rien entre honnêtes gens ; mais qui sait ce qui peut arriver et qui viendra après moi ? Il faut toujours traiter les affaires par écrit. Je ne voudrais pour rien au monde laisser un de mes fermiers dans l'embarras. Vous avez amélioré votre ferme, il est juste que vous jouissiez des fruits de votre industrie, maître Frankland. » Alors quelqu'un entra, et notre maître nous renvoya à un autre moment pour rédiger l'acte. Mais le jour suivant, il quitta le pays pour une affaire pressée, et je suis sûr qu'il s'est toujours imaginé depuis nous avoir donné la promesse écrite.

— Cela est évident et je n'en doute pas, monsieur ; mais, cela ne change rien à la situation actuelle, dit l'étranger. Comme fondé de pouvoirs, je ne connais que les intentions de celui qui m'emploie. Quand nous verrons l'écrit, nous agirons en conséquence, ajouta-t-il avec un sourire. Sur ce, messieurs, je vous souhaite le bonjour, et je vous prie d'observer que vous avez été dûment prévenus d'avoir à vider les lieux ou à payer double fermage.

— Il n'est pas possible, cependant, dit Frank, que M. Folingsby refuse de vous croire, mon père. C'est assurément un homme d'honneur, ne ressemblant en rien à cet agent, qui a toute la tournure d'un procureur. Ah ! que je déteste tous ces procureurs !

— Tous les procureurs.... malhonnêtes, veux-tu dire, Frank, reprit le bienveillant fermier, qui jamais ne parlait de personne avec acrimonie, même dans les plus rudes moments d'épreuve.

Le nouveau propriétaire vint dans le pays, et, peu de jours après son arrivée, Frankland alla le trouver. Ce n'était pas chose facile de voir le jeune M. Folingsby. Il avait alors la tête toute pleine de cabriolets, de tandems et de wiskis : les affaires lui faisaient horreur, ou plutôt le plaisir était sa seule affaire. Il ne considérait l'argent que comme un moyen de plaisir, et les fermiers que comme des machines à battre monnaie. Il n'était ni dur ni avare, mais irréfléchi et extravagant.

(Traduit de l'anglais de miss Eugeworth.)

(La suite au prochain numéro.)